



République Française
Département de Vaucluse
Arrondissement d'Apt

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 Septembre 2023 à 18h30, en Salle du Foyer Rural

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1- Délibération portant installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2- Délibération portant élection d'un représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS
- 3- Délibération accordant la protection fonctionnelle à un adjoint au maire dans le cadre d'une procédure judiciaire
- 4- Délibération validant l'avenant à la Convention Territoriale Globale 2021-2025 de la CAF
- 5- Délibération approuvant la convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon pour la mise en œuvre d'un Atlas de la Biodiversité Communale
- 6- Délibération portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges de la CA LMV
- 7- Budget Primitif 2023 - Subvention à l'ASA de Lauris (Association Syndicale Autorisée des cours d'eau réunis et de la Durance de Lauris)
- 8- Délibération portant validation de l'état d'assiette des coupes de bois dans la forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2024
- 9- Délibération validant le remboursement aux élus des frais d'exécution d'un mandat spécial – Congrès des Maires 2023
- 10- Gestion 2023- Décision modificative N°1
- 11- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – Révision du Plan Local d'Urbanisme

Questions diverses

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjointes : VANNEYRE Serge, LION Christine, FAURE Cécile, DERNIS Thierry, CHARMASSON Florence

Les Conseillers Municipaux : VIGNUALES Francine, BONNEVILLE Christine, LARRIVE Gérard, FERNANDEZ Blaise, MARIANI-RENOUX Severine, FERRERI Lucienne, PACHECO Gisèle, MAURIN Mireille, THEVES Marine, ESCOFFIER Jade, COLOMBO Dominique, BOUAT Dominique, LAMBERT Gaelle

Ont donné procuration : SEBBAH Didier à ROUSSET André, DOUX Laurent à LION Christine, MOULIN Patrick à LARRIVE Gérard, ROBINAUD Alain à BONNEVILLE Christine, PORTE Roger à VANNEYRE Serge, JUILLARD Lisa à CHARMASSON Florence, LE DU Daniel à COLOMBO Dominique

Absente excusée : PHELIPPON Charlotte

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 11/07/2023

Adopté à la majorité : 25 pour – 1 abstention (M Alain Robinaud)

Délibérations :

1. Délibération portant installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : André ROUSSET

La réception de la démission d'un conseiller municipal par le Maire a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé. Le mandat du conseiller municipal suivant de liste débute donc dès la vacance du siège et le maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures, sauf si l'intéressé y renonce de manière expresse, dans les formes fixées à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la démission.

Si le candidat suivant de liste accepte son mandat, le maire procède alors à son installation et en dresse procès-verbal, ce qui vaut proclamation de l'élection de ce conseiller.

Il convient donc de nommer un nouveau conseiller municipal suite à l'évènement suivant :

- Démission de **Mme Gwenola DESPLATS**, conseillère municipale de la liste « Agir ensemble pour un village harmonieux »

La conseillère municipale pouvant être installée lors de cette séance est la suivante :

- **Mme FERRERI Lucienne**, conseillère municipale de la liste « Agir ensemble pour un village harmonieux »

*Adopté à l'unanimité
Le nouveau tableau du Conseil Municipal est donc approuvé*

2. Délibération portant élection d'un représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : André ROUSSET

Suite à la démission de Mme Gwenola Desplats du Conseil Municipal et de fait, de sa fonction de représentante du Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS, il convient de procéder à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal afin de remplacer Mme Desplats. Cette élection s'effectuera par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste des représentants du Conseil Municipal

M André Rousset présente la candidature de Mme RIBERI Gisèle.

Mme Gisèle RIBERI est élue à la majorité : 20 pour – 6 blancs

3. Délibération accordant la protection fonctionnelle à un adjoint au maire dans le cadre d'une procédure judiciaire

Rapporteur : André ROUSSET

La commune est tenue de protéger les élus ainsi que les agents contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. Lorsque la protection fonctionnelle est demandée par un élu, au titre de l'article L2123-34 et L 2123-35 du CGCT, le conseil municipal, en tant qu'organe délibérant de la commune, est l'autorité compétente pour se prononcer sur cette demande, au nom de la commune.

Un adjoint au maire sollicite donc la protection fonctionnelle de la commune, cette protection consistant principalement à la prise en charge des frais d'avocat. Parallèlement, la commune a fait une déclaration auprès de son assureur, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat « responsabilité civile et protection juridique des élus ».

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder la protection fonctionnelle sollicitée.

*M Thierry Dernis ne participe pas au vote et sort temporairement de la salle du Conseil Municipal
Adopté à la majorité : 24 pour – 1 abstention (M Alain Robinaud)*

4. Délibération validant l'avenant à la Convention Territoriale Globale 2021-2025 de la CAF

Rapporteur : André ROUSSET

Par délibération en date du 14 décembre 2021, la commune a validé la Convention territoriale globale (Ctg), convention entre la Caf de Vaucluse, la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse, la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et les communes de Lauris, Puget Puyvert.

Cette CTG constitue la poursuite des engagements contractuels de la CAF et des communes formalisés dans les Contrats Enfance Jeunesse, contrat permettant le financement des structures jeunesse de la commune. La CTG est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir à présent valider l'avenant à la CTG 2021-2025 CALMV-Lauris-Puget-Puyvert pour la période 2023-2025, avenant qui intègre les nouvelles communes signataires suivantes : Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval Blanc, Lagnes, Les Beaumettes, Lourmarin, Maubec, Mérindol et Oppède.

Adopté à la majorité : 25 pour – 1 abstention (M Alain Robinaud)

5. Délibération approuvant la convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon pour la mise en œuvre d'un Atlas de la Biodiversité Communale

Rapporteur : Gérard LARRIVE

Le Parc naturel régional du Luberon est un syndicat mixte qui regroupe la Région, les départements de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence et 78 communes adhérentes. Le parc est actuellement en procédure de révision de sa charte pour la période 2025-2040. Le projet de nouvelle charte comprend des mesures favorisant la meilleure connaissance et prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines (mesure 20), via notamment la réalisation d'atlas de la biodiversité communaux (ABC).

Le Parc naturel régional du Luberon souhaite donc accompagner ses communes adhérentes dans la réalisation d'ABC. Pour cette année 2023, cinq municipalités sont engagées à améliorer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de leur programme d'action, en mobilisant leurs élus, leurs habitants et leurs écoles. La commune de Lauris fait partie de ces communes engagées. Ce projet s'établit en partenariat avec des associations expertes dans l'étude de la biodiversité et la sensibilisation du public : la LPO Provence Alpes Côte d'Azur, le Groupe Chiroptères de Provence et le Réseau entomologique du Vaucluse.

Dans le cadre de ses actions pour la protection de la Biodiversité, la commune de Lauris affiche sa volonté de s'inscrire dans la démarche d'un Atlas de Biodiversité Communal, proposé par le Parc naturel régional du Luberon sur 2 ans. Cet ABC a pour objectifs d'acquérir de la connaissance pour assurer la préservation de la biodiversité, sensibiliser et mobiliser les citoyens et acteurs locaux et aider les municipalités à définir et mettre en œuvre un programme d'actions en faveur de la biodiversité.

Le Parc naturel régional du Luberon aura pour missions :

- De prendre en charge la coordination et l'animation de ce projet en assurant le lien avec la commune, les partenaires et les habitants (animation des comités de pilotages de chaque commune et de la dynamique du réseau des communes concernées, coordination des événements liés à la démarche participative) ;
- De concevoir, suivre et réaliser les documents de valorisations et autres supports/modes de restitution ;
- De communiquer tout au long du projet ;
- De réaliser des inventaires en régie (cartographie d'habitats naturels et forestiers, flore) et accompagner les programmes d'actions des communes ;
- D'accompagner le public scolaire, les enseignants et les actions associées ;
- Gérer les données et réaliser les cartographies ;

La commune de Lauris aura pour missions :

- D'élire un représentant au Comité de pilotage de l'opération pour suivre l'ensemble de l'opération et contribuer aux actions et décisions ;
- De définir un groupe local de pilotage avant le 31 décembre 2023 afin de mettre en œuvre les différentes étapes du projet et définir les objectifs participatifs ;
- De réunir régulièrement le groupe de pilotage tout au long du projet jusqu'en décembre 2025
- De définir un programme d'actions communal pour la préservation et la valorisation de la biodiversité ;

Le programme se déroulera sur environ 2 ans. Son achèvement est prévu pour fin octobre 2025. Au titre de cette convention de partenariat, la commune de Lauris s'engage à participer au financement à hauteur de 4000€ TTC versés au parc naturel régional du Luberon.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon pour la mise en œuvre d'un atlas de la biodiversité communale sur deux années.

Adopté à l'unanimité

6. Délibération portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges de la CA LMV

Rapporteur : Christine LION

La Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges de la CA LMV s'est réunie le 27 juin 2023 afin de procéder à l'actualisation annuelle des charges transférées à retenir sur l'Attribution de Compensation des communes au titre de l'année 2022. Les charges transférées concernent la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et le service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le rapport de la CLECT joint à la présente note de synthèse.

Adopté à la majorité : 19 pour – 7 abstentions (M Alain Robinaud- Mme Christine Bonneville- Mme Dominique Colombo- M Daniel Le Du- Mme Gaëlle Lambert – Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

7. Budget Primitif 2023 - Subvention à l'ASA de Lauris (Association Syndicale Autorisée des cours d'eau réunis et de la Durance de Lauris)

Rapporteur : Christine LION

Par délibération en date du 5 avril 2023, le conseil municipal a octroyé une première subvention de 10 000€ à l'ASA de Lauris. Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir valider un second versement d'une subvention de fonctionnement à l'ASA de Lauris pour l'année 2023, subvention d'un montant de **10 000 €**.

Cette subvention permettra de financer en partie les travaux de curage et de nettoyage des canaux d'irrigation gérés par l'ASA de Lauris.

Adopté à la majorité : 25 pour – 1 abstention (M Alain Robinaud)

8. Délibération portant validation de l'état d'assiette des coupes de bois dans la forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2024

Rapporteur : Thierry DERNIS

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme du plan d'aménagement forestier en vigueur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la proposition suivante des coupes pour l'exercice 2024 :

- Parcelle n°8t- Canton Aire des Bosses – taillis simple de Chêne vert sur 4.50 ha. Le volume estimé est d'environ 202 m³

Ces interventions seront supervisées par l'ONF qui marquera les bois à couper. La commune délivrera, sous le contrôle de l'ONF, les bois en affouage ou en commercialisation.

Adopté à la majorité : 25 pour – 1 abstention (M Alain Robinaud)

9. Délibération validant le remboursement aux élus des frais d'exécution d'un mandat spécial – Congrès des Maires 2023

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les élus locaux peuvent être amenés à se déplacer au titre d'un mandat spécial, c'est-à-dire d'une mission accomplie dans l'intérêt de la commune pour une opération déterminée et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables. Cette notion de mandat spécial s'applique donc aux déplacements des élus à l'occasion du Congrès des Maires sur Paris.

Lorsque les conditions du mandat spécial sont réunies, les élus ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le principe de remboursement aux élus des frais d'exécution d'un mandat spécial à l'occasion des Congrès des Maires 2023.

Adopté à la majorité : 20 pour – 6 abstentions (M Alain Robinaud- Mme Dominique Colombo- M Daniel Le Du- Mme Gaëlle Lambert – Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

10. Gestion 2023- Décision modificative N°1

Rapporteur : Christine LION

Dans le cadre des écritures d'amortissement des biens de l'exercice budgétaire 2023, il convient de prévoir des ajustements de crédits pour ces écritures d'ordre.

Ces ajustements de crédits n'impactent pas l'équilibre général du budget.

Adopté à la majorité : 20 pour – 6 abstentions (M Alain Robinaud- Mme Dominique Colombo- M Daniel Le Du- Mme Gaëlle Lambert – Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

11. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – Révision du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Par délibération en date du 7 novembre 2014, il a été fixé les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune et les modalités de concertation pour l'élaboration du PLU.

Par délibération en date du 18 mars 2019, le Conseil Municipal a procédé à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme. Ce projet de PLU arrêté n'ayant pas pu être présenté à l'enquête publique, les textes réglementaires ayant évolué depuis cette date, il convient de reprendre la procédure d'élaboration du PLU avec la présentation en Conseil Municipal du Projet d'Aménagement et de Développement Durable mis à jour.

Un scénario de développement « mesuré » du village a donc été établi dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) mis à jour.

Les deux orientations majeures retenues dans le PADD sont les suivantes :

- 1- *Préserver le cadre de vie d'un village du Sud Luberon*
- 2- *Structurer le territoire pour poursuivre le développement de son attractivité*

Le PADD, joint à la présente note de synthèse, a été présenté aux Personnes Publiques Associées pour avis. Ce document constitue le projet politique de la commune sur l'élaboration de son PLU et précède l'arrêt du PLU. Il convient à présent de le présenter au débat du Conseil Municipal.

Le débat a eu lieu en Conseil Municipal. M Le Maire clôt le débat.

Questions diverses :

- M le Maire précise que la rentrée scolaire s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Une classe de maternelle a été fermée à cause d'effectifs en baisse.
 - M le Maire précise que le forum des associations a obtenu un grand succès et les activités culturelles et festives ont très bien débuté avec la soirée du Théâtre de Meyreuil et le spectacle Prélude de Kader Attou avec la Scène Nationale de Cavaillon, spectacle qui a eu un très beau succès. Le rallye vélo, organisé par le Conseil des aînés et Jean-Paul Grégoire a attiré une cinquantaine de personnes. Les participants étaient ravis et réclament un nouveau circuit pour l'an prochain. Le World Clean Up Day a permis à plusieurs Laurisiens et l'association « La pelle et les gants » de nettoyer le village malgré la météo pluvieuse. C'est un bel exemple qui mérite de faire école.
 - M le Maire précise qu'il a participé à l'Assemblée Nationale à une table ronde sur le statut des élus locaux, conférence en Visio avec 7 autres maires. Mme Spillebout et M Jumel, députés, sont chargés par l'Assemblée Nationale d'une mission d'informations sur les démissions en grand nombres d'élus locaux et sur les difficultés qui s'annoncent pour former les futures assemblées.
 - M le Maire précise que le 2 octobre les travaux de la 3^{ème} et dernière tranche de la digue sur la commune débutent.
 - M le Maire informe le Conseil Municipal que le Parc Naturel Régional du Luberon organise le 27 septembre au Foyer Rural de Lauris une réunion de formation qui a pour thème « l'alimentation Méditerranéenne au cœur des transitions agroécologiques ». Le Parc est lauréat National du Programme Alimentaire Territorial (PAT). L'ADEAR, l'ADEME, la SAFER, la Région, le Département, et de nombreuses collectivités locales et institutions seront représentés. Sera aussi présent Denis Lairon, directeur de recherche à l'INSERM qui a beaucoup travaillé sur le sujet de l'alimentation Méditerranéenne.
 - M Gérard Larrivé présente le programme complet des Semaines du Développement Durable qui se déroulent du 16 septembre au 8 octobre. Le 2 octobre se tiendra également une réunion de travail de la commission extra-municipale du temps long.
 - M Gérard Larrivé informe le Conseil Municipal que les travaux de remplacement des chaudières à fuel de l'école ont débuté avec la mise en place de système de pompe à chaleur pour l'ensemble du bâtiment (locaux scolaires et appartements)
 - Mme Florence Charmasson informe le Conseil Municipal du programme des Minibus de la Culture à venir pour le dernier trimestre 2023.
 - M Thierry Darnis informe la Conseil Municipal que les travaux de la 1ère tranche de végétalisation de la cour de l'école primaire se poursuivent, avec les plantations programmées ce mardi 26 septembre avec les élèves des différentes classes.
 - M Thierry Darnis informe également le Conseil Municipal que les travaux de rénovation de l'éclairage du terrain de football effectué par le SEV 84 ont été réceptionnés.
 - **M le Maire présente les questions de Mme Dominique Colombo et Mme Gaelle Lambert :**
 - **Dans le cadre de notre mandat et comme le prévoit le RGPD et le CGCT par son article L2121-13-I, il est demandé des outils de communication : du papier entête : modelé courrier et une adresse mail @lauris.fr**

Seul M le Maire et les adjoints au maire et conseillers municipaux ayant une délégation possèdent une adresse mail lauris.fr
 - **Pourriez-vous vous inquiéter des arbres qui poussent derrière le lavoir de derrière l'église avant qu'ils détruisent les murs ou le toit de celui-ci ?**

Les services techniques vérifieront sur site et procéderons à l'élagage si nécessaire
 - **La région lance un appel à projet 2024 "Restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé" L'appel à projet poursuit 4 objectifs :**
 - **La sensibilisation des propriétaires au devenir du petit patrimoine, élément du cadre de vie et support des mémoires collectives ;**
 - **La restauration et la pérennisation du patrimoine culture en vue de le transmettre aux générations futures et le maintien des savoir-faire des métiers du bâtiment et de l'artisanat ;**
 - **Le maintien ou le développement de l'activité des entreprises locales ;**
 - **Sa valorisation pour les habitants du territoire, les visiteurs régionaux et/ou nationaux.**
- Avez-vous fait une demande ? Il serait judicieux de faire cette demande notamment pour les lavoirs, fontaines, calades, croix de chemin, calvaires, oratoires et chapelles.**

La commune a déjà sollicité des demandes de subvention dans le cadre de ce dispositif, notamment pour le pigeonnier de terrasses du Château. Il est cependant toutefois possible de travailler sur un nouveau dossier de subvention pour l'exercice 2024, à travailler en commission.

- **Avez-vous candidate pour le loto du patrimoine de Stephane Bern?**

Des informations ont été demandées sur ce dispositif.

- **Existe-t-il des aides pour les personnes qui n'ont pas d'outil informatique ?**

Il n'existe pas d'aide directe, nous devons avoir une accréditation spéciale pour le faire (avec un cahier des charges exigeant : présence de deux agents au sein de la structure France services ; réalisation complète de la formation initiale des agents à la date d'ouverture de la structure ; ouverture de la structure au minimum 5 jours et 24 heures par semaine ; engagement des partenaires nationaux auprès de la structure ; existence au sein de la maison d'un espace de confidentialité ; la mise à disposition d'au moins un poste informatique en libre-service ...)

Les personnes peuvent se rapprocher d'un espace France Service (Pertuis, Mérindol, Cavaillon) : guichet unique, qui permet d'accompagner sur les démarches de 9 partenaires de l'État, ainsi que de nombreux partenaires locaux, est aussi un espace d'innovation.

Il existe également des cours d'informatique tous les lundis depuis plus d'un an pour les personnes qui le souhaitent. Ces cours, mis en place par le CCAS avec des partenaires extérieurs, sont assurés dans les locaux du Foyer Rural.

- **M le Maire présente les questions de Mme Jade Escoffier et M Dominique Bouat :**

- **Concernant l'arrêté préfectoral du 12 Août 2022, un courrier recommandé vous demandant de le faire appliquer immédiatement, quelle est votre position ?**

M le Maire informe Mme Escoffier que L'arrêté préfectoral est affiché dans différents lieux du Vieux Village, mais il ne sera jamais fait interdiction aux enfants de jouer au ballon dans le village.

- **Demande de protection juridique dans le cadre de l'exercice des fonctions de conseillère municipale :**

La protection fonctionnelle sera donnée à chaque élu qui en fera la demande dans le cadre de ses fonctions d'élus.

- **Il semble qu'il y ait des travaux de construction en cours pour un lotissement sur le chemin de la marquette, îlot de 4 habitations, aucun permis n'est affiché, êtes-vous au courant, peut-on avoir les références du permis accordé ? Ces travaux paraissent surprenants, surtout compte tenu des directives de l'État concernant le PLU...**

Le dossier sera étudié et analysé par le service urbanisme et le service de la police rurale.

- **les pannes d'éclairage dans le vieux village continuent, quand allez-vous enfin les réparer ?**

Les recherches de panne sont toujours en cours. En cas de panne, il convient de la signaler à chaque fois à la mairie afin de saisir l'entreprise en charge de la maintenance des installations d'éclairage public.

- **les stationnements de véhicules sur la place du village sont toujours d'actualité, le stationnement est-il autorisé ou pas ?**

M le Maire confirme que le stationnement est interdit place de la mairie, des verbalisations ont été effectuées par le service de la police rurale.

- **L'état de la terrasse basse du château est déplorable par la quantité impressionnante de déjections de chiens et donc inutilisable par les associations qui pratiquent gymnastique, yoga... que comptez-vous faire pour remédier à ce problème récurrent (les responsables sont les propriétaires bien entendu) et redonner à cette terrasse tout son éclat ?**

M le Maire constate effectivement qu'afin d'assurer la propreté du site, il va être nécessaire de faire plus de plus de répression et de programmer des tournées de la police rurale sur ce site, en soirée et le week-end.

La réunion du conseil municipal est levée à 20h00

Secrétaire de séance : M VANNEYRE Serge

M le Maire : M André ROUSSET

